

Image not found or type unknown



Inscription au rc vraiment obligatoire?

Par **asinophile**, le **21/01/2008 à 14:37**

merci à reno_8 pour sa réponse. Quequ'un pourrait-il me la confirmer car même à la chambre de commerce, on me dit que ce n'est pas sûr, la location de chambre d'hôtes étant assimilée à une location de meublé? merci d'avance!
Si l'inscription est obligatoire, alors, 50% au moins des "chambrotiers " sont en infraction! N'y a t'il pas de texte précis?